

## **COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APEL SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mille quinze, le 16 septembre à 10 h 00, s'est tenu l'assemblée générale de l'A.P.E.L. (Association de Parents d'Elèves de l'Ecole Libre) à l'école Saint Vincent de Paul.

Étaient présentes lors de l'Assemblée Générale :

- 70 familles (dont 8 représentées), remerciées pour leur présence,
- Madame Masson-Lenoir, Directrice de l'école Saint Vincent de Paul, en qualité d'invitée
- Monsieur Joseph Cisterne Président de l'OGEC, en qualité d'invité.

Madame Nicole Fleuriet préside la séance en qualité de Présidente du Conseil d'Administration de l'A.P.E.L.

Madame Fleuriet se présente et souhaite la bienvenue à l'ensemble des familles. Elle présente aussi l'équipe du Conseil d'Administration 2015-2016 et les félicite pour leur travail de l'année passée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation de l'A.P.E.L. et fonctionnement, Madame Nicole Fleuriet
- Présentation de l'OGEC, Monsieur Joseph Cisterne
- Rapport moral 2015-2016, Madame Andréane Tielens
- Rapport financier 2015-2016, Madame Audrey Rambaud
- Actions prévisionnelles 2016-2017, Madame Laurence Maréchal
- Elections du Conseil d'Administration de l'A.P.E.L.
- Questions diverses

## **1 Présentation de l'APEL**

La Présidente présente le rôle de l'APEL. Le rôle de l'A.P.E.L. est de veiller au bien-être des enfants en soutenant la direction et l'équipe enseignante dans leurs projets pédagogiques. L'A.P.E.L soutient les parents dans leurs échanges au sein de l'établissement et les enfants dans leur vie d'écolier.

L'A.P.E.L. représente les parents d'élèves lors des réunions formelles au sein de l'école tels que les conseils d'établissement et les éventuels conseils de discipline, et lors des réunions avec l'organisme de gestion, l'OGEC.

L'A.P.E.L est représentée au sein des classes par les parents correspondants : deux réunions seront organisées en Octobre et Mai/Juin pour expliquer en détail leur rôle et les attentes de l'A.P.E.L., des enseignantes et de la direction.

## **2 Intervention de M. Cisterne, Président de l'OGEC St Vincent de Paul**

Monsieur Cisterne Président membre de l'OGEC St Vincent de Paul, prend la parole pour présenter le rôle de l'OGEC. (Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique)

Il commence par présenter les missions que l'OGEC conduit conjointement avec le chef d'établissement et la direction diocésaine.

Ses missions :

- Gestion économique et financière de l'école : les activités de gestion comptable et de gestion budgétaire ;
- Gestion sociale : gestion de l'établissement et des personnels non enseignants ;
- Gestion immobilière : constructions, gros travaux et l'entretien courant.

Il présente ensuite l'organisation de l'OCEG. L'OGEC fonctionne avec un Conseil d'Administration qui se réunit plusieurs fois par an et qui se compose de 12 membres dont 3 de droit. Les membres de droit sont : l'A.P.E.L., UROGEC et la direction diocésaine. Le chef d'établissement participe aux conseils d'administration de l'OGEC.

L'OGEC se compose d'actifs, de retraités et de quelques parents dont les enfants sont en CM2.

Le Conseil d'administration a pour vocation de :

- Maintenir et développer l'école,

- S'assurer de la bonne ambiance qui doit régner au sein de l'école,
- Du respect de l'éthique

Une Assemblée Générale se réunit une fois par an pour approuver les comptes.

Au sein du Conseil d'Administration de l'O.G.E.C, un bureau est composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Trésorier et d'un Secrétaire.

Monsieur Cisterne, est très présent au sein de l'école et fonctionne en parfaite adéquation avec la Direction de l'Ecole et le Secrétariat. L'OGEC se félicite de ces très bonnes relations.

Les ressources financières de l'OGEC sont de 2 types :

- Contribution des familles
- Subvention de la commune qui doit verser aux écoles privées l'équivalent de ce que lui coûte un élève du public.

Ces ressources servent notamment à financer l'immobilier, la restauration, la pastorale, l'utilisation des ressources publiques.

Depuis la réévaluation de la subvention communale, les ressources financières de l'O.G.E.C se sont nettement améliorées et les comptes sont équilibrés.

L'O.G.E.C. participe à des réalisations communes avec l'A.P.E.L. afin de limiter au maximum les frais pour les familles.

Des grosses dépenses sont à prévoir concernant l'aménagement des locaux pour l'accès aux handicapés dans les années à venir, et la réorganisation des locaux sur recommandation diocésaine, avec notamment le déplacement de l'accueil en rez-de-chaussée.

*Informations complémentaires apportées suite aux questions de l'assemblée:*

- La contribution de la mairie représente environ la même somme que la contribution des familles
- L'OGEC n'est pas propriétaire des locaux qui sont loués à la Congrégation des Sœurs de la Charité. En contrepartie d'un loyer bas, l'OGEC a la charge de l'entretien de l'immobilier.

La présidente de l'A.P.E.L. remercie Monsieur Cisterne pour sa venue et son intervention.

### **3 Intervention de Mme La Directrice de l'Établissement**

Madame Masson-Lenoir remercie les parents présents et l'A.P.E.L. pour son travail. Mme Masson-Lenoir précise que l'A.P.E.L., l'équipe enseignante et la direction travaillent en étroite collaboration de façon très efficace et conviviale. Elle remercie également tous les parents investis dans l'école pour leur aide et leur soutien.

La présidente de l'A.P.E.L. remercie Madame La directrice.

### **4 Fonctionnement de l'APEL**

L'A.P.E.L. est gérée par un Conseil d'administration (CA) élu pour 3 ans. Le Conseil d'Administration est composé de 3 à 15 membres.

Le conseil d'administration est constitué d'un bureau composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Trésorier, d'un vice-trésorier, d'un secrétaire, d'un vice-secrétaire

Pour l'année 2015-2016, le Conseil d'Administration était composé de 15 membres (en gras, figurent les membres du bureau):

- Bruno Almudever
- Yves Aubry
- Emmanuelle Badrinath
- Etienne Bouet
- Valérie Claude
- Sandrine Daboudet
- **Nicole Fleuriet (Présidente)**
- Emilie Groult
- Estelle Héliot
- Marie-Adeline Hervouët
- **Myriam Leclaire (Vice-Secrétaire)**
- **Laurence Maréchal (Vice-Présidente)**
- Constance Portalier
- **Audrey Rambaud (Trésorière)**
- **Andréane Tielens (Secrétaire)**

Les membres du Conseil d'Administration de l'A.P.E.L. sont tous bénévoles. Ils se réunissent une fois par période (entre les vacances scolaires). Ils s'engagent à participer aux manifestations de l'A.P.E.L. et à soutenir les projets de l'A.P.E.L.

L'A.P.E.L St Vincent de Paul fait partie de l'A.P.E.L 92, dont le Responsable Réseau pour St-François-d'Assise est Monsieur Edouard Kalondji. L'A.P.E.L. 92 apporte son soutien pour les subventions de projets, la gestion de l'association et la formation du Bureau. De plus, l'A.P.E.L Nationale intervient au niveau national auprès du

Ministère de l'Éducation pour garantir les valeurs et les droits des parents des élèves de l'enseignement catholique.

## **5 Cotisations et frais de scolarité**

La cotisation de L'A.P.E.L s'élève à 17,50 euros.

La cotisation est payable une fois par famille ; vous pouvez choisir de payer votre cotisation à l'A.P.E.L. St Vincent de Paul.

- 3,50€ sont reversés à A.P.E.L. St Vincent de Paul, le reste remontant à l'A.P.E.L. national et A.P.E.L 92

Le président A.P.E.L. est invité à participer aux réunions de Bureau de l'OGEC lors desquelles les frais de scolarité et de cantine sont fixés. Son avis est consultatif.

La Présidente rappelle que depuis deux ans une réduction est mise en place pour les écoles membres du réseau Saint François d'Assise. Pour mémoire, les écoles membres du Réseau sont: St Vincent de Paul (Fontenay), St Gabriel (Bagneux), Sophie Barat (Chatenay Malabry), Ste Marie (Antony), Jeanne d'Arc (Sceaux), Notre Dame (Bourg la Reine), St François d'Assise (Fontenay)

Une réduction de 10% est accordée pour les familles nombreuses qui ont trois enfants ou plus scolarisés dans une ou plusieurs écoles du réseau. La Présidente rappelle que pour l'obtenir; il faut impérativement respecter la procédure décrite ci-dessous pour chacun des établissements fréquentés, à savoir : envoyer une demande écrite par courrier à chaque chef d'établissement avant le 20 septembre accompagnée des certificats de scolarité des autres enfants

### **⇒ Approbation du montant de la cotisation**

La cotisation de L'A.P.E.L s'élève actuellement à 17,50 euros. Cette cotisation est payable une fois par famille ; chaque famille choisit de payer sa cotisation à l'A.P.E.L. St Vincent de Paul.

Seuls 3,50€ sont reversés à St Vincent de Paul, le reste remontant à l'A.P.E.L. national et A.P.E.L 92.

L'approbation des Cotisations est mise au vote :

- ✓ 0 voix CONTRE
- ✓ 0 abstention
- ✓ 70 voix POUR

Le montant de la cotisation est approuvé à l'unanimité.

## **6 Rapport Moral de l'Association**

La secrétaire Andréane Tielens présente le Rapport Moral de l'Association.

### **6.1 Participation aux projets pédagogiques**

Sur l'année 2015-2016, l'A.P.E.L. a participé au côté de la Direction et des enseignants à la mise en place ou au maintien de six grands projets pédagogiques.

- ✓ Le projet théâtre en coopération avec l'OGEC et A.P.E.L. 92 qui fait intervenir le Théâtre de la Clarté auprès des enfants de toutes les classes de l'école, de la Petite Section au CM2. l'APEL a fait en sorte que 50% du coût par enfant soit pris en charge. L'A.P.E.L a ainsi subventionné ce projet à hauteur de 15€ par enfant, aux côtés de l'OG.E.C qui a versé 20€ par enfant et aux côtés de l'A.P.E.L.92 qui a octroyé une subvention totale de 900€.
- ✓ Les voyages et visites des classes proposés par les enseignants ont tous été subventionnés : CM2 (Ile d'Oléron), CM1 (Chartres), CE2 (Périgord), maternelles (ferme Tiligolo au sein de l'école)
- ✓ L'abonnement à la Ludothèque pour les classes de maternelle, qui comporte l'accueil des enfants et l'emprunt de jeux pour la classe et pour la kermesse a été financé en totalité par l'A.P.E.L.
- ✓ L'A.P.E.L. s'investit dans la gestion de la bibliothèque de l'école et dans l'accueil des élèves sur le temps scolaire par des parents bénévoles. L'A.P.E.L. prend en charge également l'achat et la couverture des livres.
- ✓ Une équipe d'éveil à la foi intervient en maternelle, CP et CE1 avec l'évangile gestué dans la période de l'avent et du Carême.

### **6.2 Services aux parents et enfants**

L'A.P.E.L. s'investit également dans le support logistique de l'école :

- ✓ Bricolage : réparations du mobilier, des sanitaires et travaux de peinture/ responsable Vincent Daboudet. L'équipe intervient environ 6 samedis par an, à raison de sessions de 3 heures.
- ✓ Nettoyage de la cour ponctuellement
- ✓ Gestion du site web [www.ecolesaintvincentdepaul.com](http://www.ecolesaintvincentdepaul.com), qui apporte des informations sur la vie de l'école, les circulaires, et informations utiles tels que

les menus de cantine/Responsable Laurent Ilgart. M. Ilgart présente les statistiques de visite du site.

L'A.P.E.L. a mis en place des services pour faciliter le quotidien des parents :

- ✓ La mise en place d'un service de commandes et de livraison de fournitures scolaires à domicile. Le fournisseur est Scoléo et 49 colis ont été commandés en 2015-2016
- ✓ Mise en place d'un service de commande en ligne et livraison de blouses/ responsable Estelle Héliot. 154 blouses ont été commandées via le nouveau service en ligne.
- ✓ Mise en place d'un service de livraison d'étiquettes avec A Qui S

L'A.P.E.L. fait en sorte que tous les enfants puissent participer aux voyages ou sorties en apportant une aide financière ponctuelle aux familles en difficulté financière passagère. Les demandes sont traitées de façon anonyme par le Conseil d'Administration. Elles sont à formuler auprès de la Directrice ou de la Présidente de l'A.P.E.L.

L'A.P.E.L. s'efforce de développer des initiatives pour animer la vie des écoliers. Elle organise conjointement avec les enseignants si nécessaire des animations sur le temps scolaire:

- ✓ Petit déjeuner d'accueil à la rentrée
- ✓ Semaine du goût en maternelle sur le thème un jour-une couleur
- ✓ Concours pour la semaine des A.P.E.L. *A la découverte des métiers* (les enfants gagnent des livres, qui nous ont été offerts par des maisons d'édition et le site "La griffe de l'info")
- ✓ Journée festive de Noël (avec les enseignants) en remplacement du Marché de Noël

L'A.P.E.L. organise également des festivités hors temps scolaire pour faciliter les échanges conviviaux entre les familles.

- ✓ Soirée Vins et Fromages
- ✓ Soirée Carnaval
- ✓ Festival du livre
- ✓ Kermesse

### **6.3 Commissions et opérations 2015-2016**

Les cotisations ne représentant que 3,50€ par cotisant, il est nécessaire de trouver d'autres sources de financement (détail dans le rapport financier).

Ces recherches de financement se traduisent sous forme d'opérations de vente ponctuelles (non obligatoires) auprès des familles.

- Blouses (2€ par blouse)
- Bulbes d'automne (25% reversés)
- Chocolats de Noël (25% reversés)
- Tombola
- Kermesse
- Scoléo et A qui S

Des ventes ponctuelles de livres d'occasion ou de livres neufs permettent de renouveler le stock de la bibliothèque. Les sommes sont réinvesties en livres et l'A.P.E.L. récupère une dotation en livres correspondant à 20% des ventes de livres neufs lors du Festival du Livre.

### **6.4 Questions et vote**

Aucune question n'étant posée, l'approbation du Rapport Moral est mise au vote :

- ✓ 0 voix CONTRE
- ✓ 0 abstention
- ✓ 70 voix POUR

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

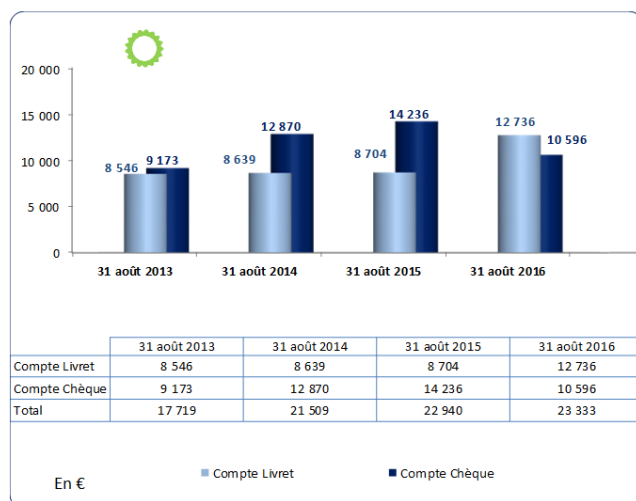
## **7 Rapport financier**

Audrey Rambaud, trésorière, présente le rapport financier.



## 7.1 Etats des comptes

### ÉTAT ET ÉVOLUTION DES COMPTES APEL SAINT VINCENT DE PAUL



#### A noter :

- Des comptes qui se portent bien :
  - Un total avoisinant les 23 k€, soit + 413 €
  - Principe de précaution : 18 mois d'exercice en réserve pour faire face à une éventuelle déconvenue météorologique lors du jour de la kermesse.
- Sont provisionnés à date dans les comptes les droits SACEM et SPRE de la kermesse, l'aide aux familles issue de la caisse solidarité (année scolaire 2015/2016) et la cotisation versée à l'APEL 92.

Épargne en vue de participer à un grand projet de réaménagement de l'école.

## 7.2 Présentation des dépenses effectuées

### Bilan 2015/2016

Subventions projets école	Alloué	Dépensé	Diff
Théâtre	3 420	3 420	0
Voyages de classes	1 500	1 412	88
Ludothèque	355	374	-19
Projet Kapla	684	684	0
Garderie	150	0	150
<b>Total</b>	<b>6 109</b>	<b>5 890</b>	<b>219</b>
Commissions APPEL	Alloué	Dépensé	Diff
Kermesse	3 500	3 654	-154
Marché de Noël	540	0	540
Caisse de solidarité	350	339	11
Bricolage	200	0	200
Carnaval	100	0	100
Vins et fromages	100	186	-86
Bibliothèque	100	127	-27
Site Web	80	84	-4
<b>Total</b>	<b>4 970</b>	<b>4 390</b>	<b>580</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 079</b>	<b>10 280</b>	<b>799</b>

Les budgets alloués ont été globalement respectés. Le Conseil d'Administration s'efforce de limiter les dépenses dans l'organisation des diverses manifestations.

- La kermesse a fait quelques investissements qui serviront sur plusieurs années (achat de plusieurs barnums et de jeux)
- Toutes les demandes faites à la commission solidarité ont été approuvées.
- Les demandes de subvention pour les voyages ont été approuvées.
- Le Marché de Noël a exceptionnellement été annulé cette année suite à la mise en place du plan Vigipirate.

Les sorties effectuées sur le compte chèque sont les suivantes. Elles ne correspondent pas toutes à des dépenses effectives ; mais simplement à des sorties d'argent.

<b>Bilan des dépenses</b>	
Subvention théâtre	3 420
Epargne	4 000
Kermesse	3 654
Blouses	2 983
Cotisation APEL	2 363
Chocolat Noël	1 731
Participation Voyages/Sorties	1 412
Kapla	684
Bulbes	528
Ludothèque	374
Caisse Solidarité	339
Vin fromage	186
Divers	152
Bibliothèque	127
Internet	84
Semaine du goût	18
<b>Total général</b>	<b>22 055</b>

### 7.3 Présentation des résultats nets (dépendances déduites des recettes)

Bilan des ressources	Résultat 31 août 2016	Résultat 31 août 2015	Résultat 31 août 2014
Kermesse	5 589	5 449	6 448
Marché de Noël		608	1 001
Cotisations	613	548	608
Chocolat Noël	538	396	
Bulbes	362	210	330
<b>Total</b>	<b>7 102</b>	<b>7 211</b>	<b>8 387</b>

La kermesse, incluant la tombola, est de loin le plus gros poste des recettes et des résultats.

La classe en moins a affecté les résultats de 2015 qui se sont maintenus en 2016.

### 7.4 Questions et vote

Aucune question n'étant posée, l'approbation du Rapport Financier est mise au vote :

- ✓ 0 voix CONTRE
- ✓ 0 abstention
- ✓ 70 voix POUR

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

L'assemblée donne quitus aux administrateurs pour les comptes qui viennent de lui être présenté.

## 8 Budgets et projets A.P.E.L pour 2016-2017

Laurence Maréchal, Vice-Présidente, présente les projets à venir pour 2016-2017 et les futurs budgets.

### 8.1 Subvention des projets pédagogiques

**Projet théâtre :** L'A.P.E.L. propose de subventionner à hauteur de 20% des frais par enfant. Le budget est inférieur à l'année précédente car les classes de CE2-CM1-CM2 n'ont maintenant théâtre que la moitié de l'année. Budget total alloué = 2700 € (peut varier selon le nombre d'enfants sur l'année). Une demande de subvention complémentaire sera faite auprès de l'APEL92.

**Pastorale :** L'A.P.E.L. propose un budget 300 € pour l'achat de matériel nécessaire à la mise en place du projet. (achat de bibles, matériel pédagogique, icônes, etc) ; Une demande de subvention complémentaire auprès de l'APEL92 sera entreprise par l'A.P.E.L.

**Journée Atelier Sciences :** L'équipe enseignante et la direction ont proposé une journée ateliers sciences pour l'ensemble de l'école. L'A.P.E.L. propose un budget de 700 €.

**Voyages de classe :** Les projets doivent être déposés auprès de l'APEL par les enseignants avec le 30 novembre. Des visites sont prévues à ce jour pour les classes de CM2, CM1, CE2, et maternelles. L'A.P.E.L. propose un budget prévisionnel de subventions de 1500 € (inclut la possibilité de demandes supplémentaires avant le 30 novembre).

**Ludothèque :** L'A.P.E.L. propose un budget de 400 € pour les 3 classes de maternelles

**Garderie :** Il est nécessaire de renouveler des jouets de la garderie. Budget proposé : 150 €

**Nouveau projet (en discussion)** L'A.P.E.L. essaie de mettre en place des ateliers un jour par semaine sur la pause méridienne pour les enfants qui mangent à la cantine. Budget proposé : 500€

## 8.2 Actions A.P.E.L. proposées

L'A.P.E.L. rappelle que les services offerts et les festivités ne peuvent fonctionner qu'avec l'aide des parents, et demande aux parents de s'inscrire afin d'être contactés pour participer aux différentes opérations et commissions : Noël, bulbes et chocolats, kermesse, bricolage, et bibliothèque.

Il est proposé de reconduire les animations:

- Sur le temps scolaire: Bibliothèque, Semaine du goût, Journée de Noël, Semaine des A.P.E.L.
- Soir ou samedi (sous réserve Vigipirate): Vins et fromages, Carnaval, Kermesse

Il est proposé de reconduire les projets vente (achat non obligatoire pour les parents):

- En ligne: Blouses, Etiquettes A Qui S, Scoleo
- Sur catalogue: Bulbes, Chocolats de Noël
- Sur temps scolaire pour les enfants: Livres occasion

### 8.3 Budget des commissions proposé

**Solidarité** : L'A.P.E.L. propose de reconduire le budget Solidarité (sur demande auprès de Mme La Directrice) : 350 € examen des demandes de façon anonyme en conseil d'administration

**Bibliothèque** : 150 € (les livres sont achetés avec l'argent de la vente de livres d'occasion ou nous sont donnés par les parents, ou en dotation dans le cadre du Festival du livre)

**Kermesse: 3500 €, décomposé comme suit :**

- Tombola: 500 €
  - Tickets: 300 €
  - Lots: 200 €
- Fête : 3000 €
  - Remplacement de petits barnums (vétusté): 150 €
  - Location de 2 châteaux gonflables: 900 €
  - Nourriture, boissons, confiseries: 1200 €
  - Fournitures diverses pour les stands: 600 €
  - SACEM/SPRE (droits d'auteur): 150 €
- Remarque: un grand nombre de lots nous sont offerts par des commerçants, parcs, entreprises et par les parents

**Journée festive de Noël:** 300 €

**Vins et fromages:** 100 €

**Site web:** 64€

**Carnaval:** 100€

**Bricolage :** 200 €

## 8.4 Proposition de budget

	Budget (euros)
<b>Subventions des projets école</b>	
Théâtre	2700
Voyages de classe	1500
Ludothèque	400
Jouets garderie	150
journée science	700
Nouveau projet (en discussion)	500
<b>total [1]</b>	<b>5950</b>
<b>Commissions A.P.E.L.</b>	
Solidarité	350
Noel	300
bibliothèque	150
vins et fromage	100
site web	100
carnaval	100
bricolage	200
kermesse	3500
<b>total [2]</b>	<b>4800</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10750</b>

## 8.5 Questions et vote

**Question :** Comment les subventions sont-elles attribuées par classe pour les sorties scolaires ?

**R :** Le Conseil d'Administration s'efforce d'avoir une approche équitable vis-à-vis des demandes en prenant en compte le coût total demandé aux familles et le nombre d'enfants concernés. Il s'assure que la décision de subvention qui est prise ne met pas en péril les subventions futures.

**Question :** Pourquoi le site web n'est-il pas en accès ouvert ?

**R :** Le site web est en accès restreint afin de répondre aux demandes des familles qui souhaitent que les accès aux photos des enfants soient privés.

**Question :** Des soucis sont rencontrés pour se connecter au site.

**R** : Il est conseillé aux familles concernées de prendre contact directement avec le webmaster de l'école (mail sur le site)

Aucune autre question n'étant posée, le budget et les actions prévues sont mis au vote:

- ✓ 0 voix CONTRE
- ✓ 0 abstention
- ✓ 70 voix POUR

Le budget et les actions prévues pour 2016-2017 est approuvé à l'unanimité.

## **9 Conseil d'administration**

Le conseil d'Administration se renouvelle à raison d'un tiers tous les ans. Cette année, 6 administrateurs sont sortants, 5 se représentant.

Le conseil d'Administration se renouvelle à raison d'un tiers tous les ans. Il est rappelé que les parents dont les enfants quittent l'école sont exclus de fait de l'A.P.E.L de l'école.

Les membres sont élus pour 3 ans, mais peuvent démissionner en cours de mandat s'ils le souhaitent.

Cinq candidats se sont déclarés :

- Sandrine Daboudet (se représente)
- Myriam Leclaire (se représente)
- Nicole Fleuriet (se représente)
- Emilie Groult (se représente)
- Estelle Héliot (se représente)

Une place reste vacante : Khadidja Brogbe se présente.

Les 15 personnes du Conseil d'Administration sont élues :

- ✓ 0 voix CONTRE

- ✓ 0 abstention
- ✓ 70 voix POUR

## **10 Clôture**

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, et l'assemblée n'ayant plus de question, la Présidente remercie les invités, l'ensemble de l'assistance et les parents contribuant à l'amélioration de la vie à l'école.

La séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidente, Nicole Fleuriet, et la secrétaire de séance, Laurence Maréchal.

La Présidente

La Secrétaire de séance